

LEGISLATURE 2002 - 2006

PROCES-VERBAL no 33

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 28 juin 2006 à 19 h 00
à la Maison Hugonin

Présidente : Mme Marion de Lattre-Wiesel

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2006
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Dépôt et développement des motions et interpellations
4. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2006 relatif à la demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz de M. Ouassef El Akari
5. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2006 relatif à deux demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz de M. Sisto Maturo et Mlle Valérie Jofre
6. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Lyonel Kaufmann « Crash urbanistique à La Tour-de-Peilz : y avait-il un pilote dans l'avion ? »
7. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
 - 7.1 Préavis municipal N° 13/2006 relatif aux demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz de Mme Angela Croxford et M. Alexandru Stan
8. Rapports :
 - 8.1 Rapport de la Commission de gestion sur les comptes et la gestion de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice 2005 et réponses de la Municipalité aux observations et voeux
 - 8.2 Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 06/2006 relatif à la création d'une association de communes sous la dénomination « Sécurité Riviera » et l'adoption des statuts y relatifs
 - 8.3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 08/2006 relatif à la gestion et aux comptes 2005 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
 - 8.4 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 09/2006 relatif au rapport d'activité 2005 du Fonds culturel Riviera
 - 8.5 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2006 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal
9. Communications municipales, notamment :
 - Communication N° 09/2006 relative à la réponse de la Municipalité à la pétition sur l'instauration de zones 30 km/h
 - Communication N° 10/2006 relative à la table ronde organisée le 22 mai 2006 à propos de l'augmentation de la subvention communale au Musée suisse du jeu
 - Communication N° 11/2006 relative au rapport d'activités 2005 de la CORAT
10. Propositions individuelles et divers

Appel

81 présents sur 93 membres élus.

Excusé(e)s : Nahal Aminian - Franco Amoroso - Yves Belet - Luis Bento - Michel Culand - Jacques Devenoge - Christian Grandguillaume - Natalio Magalhaes - Marie-Claude Meylan - Christiane Rithener

Absent(e)s : Nadine Ammann-Chollet - Amilcar Cunha

Mme la Présidente remarque qu'il s'agit ce soir de la 33^{ème} et dernière séance de la législature 2002-2006. Elle remercie les jardiniers communaux pour le magnifique arrangement qui nous accueille à l'entrée de la Maison Hugonin, splendide clin d'œil en rapport avec le Septembre musical.

En ces temps placés sous le signe du ballon rond, elle aurait pu se laisser aller à quelques considérations footballistiques, mais le cœur de certains n'étant probablement plus autant à la fête depuis l'élimination de l'équipe de Suisse, elle invite les Conseillères et Conseillers à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, et propose donc, en ouverture de séance, une citation due à Albert Einstein : « Il est plus facile de désintégrer un atome qu'un préjugé ».

Elle souhaite la bienvenue au nombreux public et à la presse qu'elle remercie de s'être déplacés ce soir pour suivre nos travaux.

Ordre du jour

L'ordre du jour n'appelant pas de remarques, il est adopté tel que présenté.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2006

Mme N. Rimella, municipale, en page 416, constate que parler de taux de remplissage pour une garderie n'est pas très élégant. Il faut donc remplacer ce terme par « taux *d'occupation* ».

Contrairement à ce qu'elle avait annoncé lors de la dernière séance à propos d'un préavis concernant l'élargissement de l'offre en garderies, la Municipalité a pris la décision, compte tenu de l'ouverture de la nouvelle structure en janvier 2007, de porter la couverture du déficit au budget de l'année prochaine. Une communication parviendra au Conseil au moment du dépôt du budget. Les travaux de réfection et d'entretien dans les locaux de La Pirouette étant de minime importance, ils seront absorbés par le budget courant du Service des domaines et bâtiments.

La parole n'étant plus demandée, **le procès-verbal de la séance du 17 mai 2006 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme la Présidente présente les condoléances du Conseil à notre collègue R. Lambert qui a eu le chagrin de perdre sa maman la semaine dernière. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Elle donne ensuite connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de M. P. Mason annonçant sa démission du Conseil suite à son déménagement à Veytaux il y a déjà plusieurs mois
- Lettre de Mme S. Osojnak annonçant sa démission du Conseil communal dès le début de la prochaine législature, étant donné qu'elle quitte notre commune au mois d'août pour Blonay

Le cortège de la Fête des écoles aura lieu le samedi 8 juillet à 14 h 00. Ce sera paradoxalement le dernier cortège de la législature 2002-2006 et le premier de la législature 2006-2011. Le thème du cortège étant le cinéma, chacun peut donc laisser libre cours à son imagination pour être en harmonie avec les enfants.

Elle rappelle que la prochaine sortie du Conseil, consacrée traditionnellement à la découverte du territoire communal, aura lieu le samedi 23 septembre. Elle est ouverte aussi bien aux Conseillères et Conseillers sortants qu'à ceux de la prochaine législature. Des informations plus précises seront transmises dans le courant du mois d'août.

3. Dépôt et développement des motions et interpellations

Mme la Présidente annonce le dépôt d'un postulat émanant de M. A. Grangier, intitulé « Domaine de Noville : du patrimoine au fardeau ». Celui-ci sera développé lors de la prochaine séance du 6 septembre 2006.

4. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 11/2006 relatif à la demande d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz de M. Ouassef El Akari

Rapporteur : M. Claude-Alain Luy

La parole n'est pas demandée.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 11/2006

Où le rapport de la Commission nommée pour traiter de cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que l'intéressé obtienne un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. M. Ouassef EL AKARI, ressortissant de Tunisie.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

5. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 12/2006 relatif à deux demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz de M. Sisto Maturo et Mlle Valérie Jofre

Rapport lu par M. Claude-Alain Luy

La parole n'est pas demandée.

En conséquence,

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal No 12/2006,

- où le rapport de la Commission nommée pour traiter de cet objet,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. M. Sisto MATURO, ressortissant d'Italie, né le 18 octobre 1967 à Cusano Mutri (Italie), marié, aide-jardinier, s'étendant à son épouse Mme Sonia MATURO, ressortissante d'Italie, née BRANDALISE le 23 décembre 1967 à Vevey, coiffeuse, et à leurs enfants, Léa née le 17 juin 1996 à Vevey et Ilan né le 17 décembre 1999 à Vevey, tous domiciliés au chemin de Béranges 37 à 1814 La Tour-de-Peilz ;

2. Mlle Valérie JOFRE, ressortissante du Chili, née le 29 octobre 1987 à Vevey, célibataire, étudiante, domiciliée à la route de St-Maurice 227 à 1814 La Tour-de-Peilz.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

La Présidente félicite les personnes présentes.

6. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Lyonel Kaufmann « « Crash urbanistique à La Tour-de-Peilz : y avait-il un pilote dans l'avion ? » »

M. J. Vallotton se dit déçu de la réponse de la Municipalité à cette interpellation. Elle prétend que tout va très bien et que, si les projets présentés sont critiqués, ce n'est pas à cause des lacunes du Service de l'urbanisme et des travaux, mais à cause des critiques de citoyens défendant leurs intérêts personnels et des Conseillers communaux qui interviennent de plus en plus dans l'élaboration des projets préparés par la Municipalité. Et pour faire taire l'outrecuidant qui ose poser le problème, elle met en avant la séparation des pouvoirs.

Cet argument est un peu facile. Personne ne conteste cette séparation des pouvoirs, mais personne ne peut contester non plus le rôle de contrôle du Conseil communal et ses possibilités d'amendement d'un préavis. Le ton cassant de la réponse municipale fait croire que les Conseillers communaux ou les commissaires qui se penchent sur les préavis du Service de l'urbanisme et des travaux sont des enqueteurs et des obstacles à la réalisation de projets magnifiquement concoctés par nos édiles en qui il faut avoir une confiance aveugle. La liste des préavis qui ont posé problème durant cette dernière législature est trop longue, mais M. J. Vallotton rappelle le préavis sur le carrefour Baumes-Traménaz qui, après examen et vives critiques des commissaires, a vu le montant de sa facture descendre de fr. 300'000.-- sur un montant de fr. 1'800'000.--. Il n'ose imaginer ce qui serait advenu si le Conseil avait d'emblée applaudi au projet municipal en laissant au vestiaire tout esprit critique.

M. J. Vallotton se dit d'autant plus déçu de cette réponse que la Municipalité sortante ne laisse entrevoir aucune amélioration. Reste à espérer que la nouvelle Municipalité, et le nouveau municipal à qui incombera la gestion des préavis de l'urbanisme et des travaux, soit conscient du fait qu'il y a un sérieux effort à faire pour éviter les couacs de ces dernières années, de ces derniers mois.

M. L. Kaufmann remercie la Municipalité pour ses réponses à son interpellation et prend acte

- a) que 9 mois après son entrée en fonction, le nouveau Chef de service n'aurait pas participé à l'élaboration des deux derniers préavis soumis à notre Conseil en février 2006 ;
- b) que la Municipalité n'infirme aucun des faits avancés dans son interpellation et notamment le fait qu'aucun des collaborateurs du service ne dispose de qualification professionnelle en urbanisme ;
- c) que cette absence de qualification professionnelle n'inquiète nullement la Municipalité ;
- d) que les décisions urbanistiques relèvent en plein de la responsabilité de la Municipalité et nullement de ses services ;
- e) que, dès lors, les questions urbanistiques ressortent de facto du champ des décisions politiques dépassant de simples faits de gestion ;
- f) qu'il conviendra de vérifier si l'économie des compétences urbanistiques communales est une vraie économie en regard du montant des honoraires pour des mandats externes, de l'examen des projets soumis par des particuliers et devant être mis à l'enquête, de l'évolution des frais des recours communaux et de la qualité des préavis soumis à notre Conseil.

M. L. Kaufmann laisse chacun et chacune seul juge du fait que la Municipalité ne souhaite pas, le cas échéant, que les Conseillères et Conseillers communaux améliorent des préavis mal conçus, mais qu'elle préfère que le Conseil communal les refuse purement et simplement, fut-ce au détriment des deniers publics.

Il relève, par contre, la singulière contradiction entre la réponse négative de la Municipalité à la question de savoir si cette dernière compte recourir à des mandats extérieurs et la dernière phrase du dernier paragraphe de sa réponse où elle indique vouloir recourir à des mandataires externes pour certains projets.

La parole n'est plus demandée.

7. Préavis municipaux et éventuellement rapports

7.1 Préavis municipal N° 13/2006 relatif aux demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz de Mme Angela Croxford et M. Alexandru Stan

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Soc	(<i>Michel Culand</i>)
<u>Membres</u> :	Soc	Amilcar Cunha - Monique Petitpierre
	Rad	Kurt Egli
	Lib	Denis Schyrr - Claude-Alain Luy
	PDC/Ind.	(<i>Valérie Glauser</i>)
	UDC	Raoul Rod
	RCAL	Marc-Antoine Horisberger

Mme V. Glauser et M. M. Culand n'ayant pas encore été assermentés, cette Commission sera complétée lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre prochain, après l'assermentation de ces deux Conseillers.

M. M.-A. Horisberger remarque que ces dossiers ont été déposés sous l'ancien droit et que les candidats ont été vus par les membres de la Commission permanente de l'époque, avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Ce préavis ne doit donc pas être traité par une Commission ad hoc, mais selon la procédure et la loi en vigueur à l'époque.

Mme la Présidente indique que pour tous les cas en suspens qui ont été reçus avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, une Commission transitoire ad hoc doit être nommée à chaque fois.

Mme N. Rimella relève que ces candidats ont déjà été entendus par la Commission. Il s'agit donc uniquement d'une formalité pour établir le rapport pour le prochain Conseil. La Commission nommée ce soir ne siègera pas, mais elle doit malgré tout formellement être nommée.

8. Rapports

8.1 Rapport de la Commission de gestion sur les comptes et la gestion de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice 2005 et réponses de la Municipalité aux observations et vœux

Rapport lu par M. Daniel Meyer

Mme la Présidente indique que la discussion portera d'abord sur le rapport des comptes, dicastère par dicastère et têtes de chapitres suivantes, puis sur le rapport de gestion, et enfin sur les réponses de la Municipalité. Elle ouvre donc la discussion sur le rapport des comptes :

- | | | |
|----|---|-------------------------------|
| 1. | Administration générale | La parole n'est pas demandée. |
| 2. | Finances | La parole n'est pas demandée. |
| 3. | Domaines et Bâtiments | La parole n'est pas demandée. |
| 4. | Urbanisme et Travaux | La parole n'est pas demandée. |
| 5. | Instruction publique et cultes | La parole n'est pas demandée. |
| 6. | Police - Feu - Pci | La parole n'est pas demandée. |
| 7. | Sécurité sociale | La parole n'est pas demandée. |
| 8. | Récapitulation - Bilan - Comptes d'investissement | La parole n'est pas demandée. |
| 9. | Bilan | La parole n'est pas demandée. |

10. Inventaire des comptes figurant au bilan	La parole n'est pas demandée.
11. Détail des comptes figurant au bilan	La parole n'est pas demandée.
12. Charges et revenus	La parole n'est pas demandée.
13. Tableaux - Statistiques	La parole n'est pas demandée.
14. Inventaire des amortissements et dotations	La parole n'est pas demandée.
15. Inventaire des immeubles	La parole n'est pas demandée.
16. Dépenses d'investissements	La parole n'est pas demandée.
17. Fondations	La parole n'est pas demandée.
<u>Rapport de gestion et réponses de la Municipalité</u>	La parole n'est pas demandée.

DISCUSSION GENERALE

La parole n'est pas demandée.

Au vote, **les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2005

Ouï le rapport de la Commission de gestion de l'année 2005

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'approuver le rapport de la Commission de gestion
2. D'adopter les comptes communaux pour l'exercice 2005, tels que présentés
3. D'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2005
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2005

8.2 Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis municipal N° 06/2006 relatif à la création d'une association de communes sous la dénomination « Sécurité Riviera » et l'adoption des statuts y relatifs

Rapporteur : M. Raoul Baud

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (trois avis contraires et deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal N° 6/2006 de la Municipalité du 17 mai 2006 sur l'adoption des statuts de l'association de communes « Sécurité Riviera »,

Ouï le rapport de la Commission nommée pour l'examen de ce dossier,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter l'adhésion de la commune de La Tour-de-Peilz à « Sécurité Riviera », association de communes au sens des articles 112 à 127 de la loi sur les communes ;
 2. d'adopter les statuts y relatifs, ainsi que l'annexe aux statuts portant sur les tâches principales et optionnelles.
- 8.3 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 08/2006 relatif à la gestion et aux comptes 2005 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapport lu par M. Kurt Sager

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 8/2006

Oùï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'examiner cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2005
 2. De donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2005
- 8.4 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 09/2006 relatif au rapport d'activité 2005 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par Mme Martine Gagnebin

La parole n'étant pas demandée, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (deux abstentions), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 9/2006

Oùï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'examiner cet objet

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

d'approuver le rapport d'activités et les comptes de l'exercice 2005 du Fonds culturel Riviera.

- 8.5 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 10/2006 relatif à la révision du Règlement du Conseil communal

Rapport lu par M. Jean-Pierre Schwab

Mme la Présidente s'est renseignée auprès du juriste cantonal concernant la manière de comptabiliser les votes blancs. Il y avait des incertitudes, des flous et, lors de l'assermentation par M. le Préfet la semaine dernière, les votes blancs ont été comptabilisés dans le calcul de la majorité. Selon les informations du Canton, il n'est pas du tout obligatoire d'inclure les bulletins blancs dans le calcul de la majorité, aussi bien pour un vote à main levée qu'à bulletins secrets. Le Conseil peut donc accepter l'amendement proposé par la Commission, qui donne une cohérence au règlement.

M. R. Piguët, municipal, indique que la Municipalité se rallie aux propositions de la Commission concernant les amendements 1, 2, 4, 5, 6 et 7. Elle interviendra par contre lors du débat sur les amendements 3 et 8.

Amendement no 1

La parole n'étant pas demandée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Amendement no 2

La parole n'étant pas demandée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Amendement no 3

M. R. Piguët donne quelques exemples de ce qui se fait dans des communes vaudoises d'importance à peu près équivalente. La Municipalité a demandé un avis de droit à une juriste spécialisée dans les conseils aux communes. Il en ressort qu'aucune commission n'est tenue d'accepter la présence d'autres commissaires si elle ne le souhaite pas. La Commission ad hoc peut donc refuser la présence de Conseillers tiers, fussent-ils membres de la Commission des Finances. Mais elle peut, si elle l'estime opportun, inviter une délégation de la Commission des Finances à l'un ou l'autre de ses séances. Ce n'est donc pas la Commission des Finances qui indique à la Commission ad hoc qu'elle participera ou non aux travaux de celle-ci, mais la Commission ad hoc qui peut, sur demande de son président, inviter une délégation de la Commission des Finances lors de l'une ou l'autre de ses séances. Pour toutes ces raisons, la Municipalité invite le Conseil à rejeter cet amendement.

M. J.-Y. Schmidhauser se dit surpris que l'on dépense son énergie à demander des avis de droit pour des questions qui relèvent de la pure politique. L'amendement a été proposé parce que le règlement *interdit* ces réunions communes. Il ne s'agit pas de les rendre obligatoires, mais d'autoriser ces réunions pour permettre à la Commission ad hoc d'avoir les avis éclairés de la Commission des Finances.

La parole n'étant plus demandée, cet amendement est accepté à une large majorité (8 avis contraires et dix abstentions).

Amendement no 4

La parole n'étant pas demandée, celui-ci est accepté à une très large majorité (un avis contraire et 4 abstentions).

Amendement no 5

La parole n'étant pas demandée, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Amendement no 6

La parole n'étant pas demandée, celui-ci est accepté à une très large majorité (une abstention).

Amendement no 7

La parole n'étant pas demandée, celui-ci est accepté à une très large majorité (une abstention).

Amendement no 8

M. R. Piguët indique que, selon le Service juridique de l'Etat, on peut admettre une différenciation entre un vote à bulletins secrets lors d'une élection ou d'un vote soumis au Conseil communal. Cependant, il se peut que l'on ait par exemple, lors d'une même séance, le renouvellement du Bureau, donc une élection de personnes, et un objet de la Municipalité qui soit également voté à bulletins secrets. Cette différence compliquerait le travail des scrutateurs, raison pour laquelle, pour avoir une unité de traitement, la Municipalité propose de refuser l'amendement.

M. J.-Y. Schmidhauser se demande si la Municipalité ne prend pas les scrutateurs pour des imbéciles. Cette complication technique ne doit pas occulter le véritable problème. La Commission estime que compter les bulletins blancs dans la majorité revient à leur donner une valeur de non. Or, un bulletin blanc est un bulletin blanc, raison pour laquelle il faut les exclure du calcul de la majorité.

La parole n'étant plus demandée, cet amendement est accepté à une large majorité (12 avis contraires et 8 abstentions).

Discussion générale

La parole n'est pas demandée.

Au vote, **les conclusions du rapport sont adoptées à une très large majorité (un avis contraire et une abstention), comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

Vu le préavis municipal no 10/2006,

Où le rapport de la Commission chargée d'examiner ce préavis,

Considérant que ces objets ont été portés à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver les modifications apportées au règlement du Conseil communal telles qu'amendées.

9. Communications municipales

- Communication N° 09/2006 relative à la réponse de la Municipalité à la pétition sur l'instauration de zones 30 km/h
- Communication N° 10/2006 relative à la table ronde organisée le 22 mai 2006 à propos de l'augmentation de la subvention communale au Musée suisse du jeu
- Communication N° 11/2006 relative au rapport d'activités 2005 de la CORAT

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

- Rapport de la Commission de contrôle régionale - ORPC Riviera - comptes 2005
- Communication de la CORAT concernant la réalisation/rénovation de trois terrains de football dans le district

La parole n'est pas demandée.

10. Propositions individuelles et divers

M. G. Vernez estime que si un touriste, étranger notamment, voyait notre Conseil siéger en plein air au bord du lac, il serait impressionné. Ce même touriste, continuant sa balade au bord du lac en direction de Montreux, voyant son cheminement interrompu à la hauteur de la Becque, serait certainement déçu.

Au mois de juin 2004, une pétition munie de 1'300 signatures, initiée notamment par le groupe socialiste, était adressée à la Municipalité. Cette pétition visait à obtenir un cheminement entre les plages publiques de la Becque et de la Maladaire. Deux années après le dépôt de cette pétition, il exprime sa vive déception de n'avoir pas obtenu une réponse, même partielle, de la part de la Municipalité.

M. J.-Y. Schmidhauser constate que la Municipalité s'est officiellement et définitivement positionnée en faveur de l'instauration de zones 30 km/h et en prend acte. Mais il avoue sa grande déception à la lecture de la communication municipale no 9/2006, qui lui paraît être l'exemple le plus abouti de l'art, oh combien raffiné, de la langue de bois.

Aucun élément concret n'y figure en effet sur les intentions précises de la Municipalité, notamment sur les quartiers envisagés, les aspects financiers ou un calendrier de réalisation. Il s'adresse donc aux futurs municipaux de police et d'urbanisme en leur posant les questions suivantes :

- Est-il dans l'intention de la Municipalité de faire figurer l'instauration de zones 30 km/h dans le programme de législature ?
- Disposera-t-elle, à la rentrée, d'un plan d'action comprenant la définition des zones à assainir et les difficultés inhérentes à cet assainissement et, dans la négative, dans quel délai un tel plan d'action pourra-t-il être communiqué ?
- Disposera-t-elle, à la rentrée, d'évaluations grossières des investissements probables pour chaque zone identifiée et, dans la négative, dans quel délai le montant de ces investissements, zone par zone, pourra-t-il être communiqué ?
- Envisagera-t-elle de faire des sondages auprès de la population pour chaque zone concernée ou d'organiser des séances d'information des riverains ?

- Envisagera-t-elle de constituer, à l'instar de ce qui a été fait pour le PGA, une commission consultative ad hoc afin de favoriser la consultation et, partant, la réussite du projet ?
- Disposera-t-elle, à la rentrée, d'un échéancier pour la réalisation de ses projets et, dans la négative, dans quel délai un tel échéancier pourra-t-il être communiqué ?

Ce sujet semble être une excellente entrée en matière pour les nouveaux municipaux et il se réjouit de les entendre, en septembre, pour savoir si l'on va vers l'instauration de zones 30 km/h à grande vitesse, ou avec le frein à main !

M. J. Vallotton a lu avec beaucoup d'attention le bilan du programme de législature de la Municipalité, bilan rédigé et présenté par elle-même. Il a été particulièrement intéressé de savoir que la problématique des fusions de communes et des relations avec l'Etat reste bien présente dans l'esprit de la Municipalité. On ne peut qu'être satisfait de cette préoccupation politique bien légitime. Mais il se dit fort surpris d'apprendre que la Municipalité continue de plaider en faveur d'un rapprochement, voire d'une fusion, avec les communes de Blonay et St-Légier, alors qu'elle se dit être sans illusion à ce sujet.

Il demande sur quelle base, quelle étude se fonde la Municipalité pour évoquer un rapprochement avec ces deux communes. A-t-elle étudié d'autres solutions avec d'autres communes ? Les questions ne manquent pas sur un sujet aussi actuel, important et sensible. Il aimerait entendre les arguments de la Municipalité. Il se dit également surpris que ce sujet si éminemment politique, aussi fondamental que le rapprochement institutionnel de La Tour-de-Peilz avec d'autres communes ne soit abordé qu'en quelques phrases, sans en avoir l'air, comme si cela n'était qu'une affaire entre édiles et administrations concernés. La mise en place d'un projet de rapprochement entre communes est trop sérieuse pour que cela se décide en petit comité. La politique du carnotzet a ses limites, surtout dans un domaine où se joue l'avenir politique de notre commune et de toute une région. Il est nécessaire d'étudier sérieusement différentes variantes et d'associer, d'une manière ou d'une autre, les Conseils communaux concernés à la réflexion et à la décision dès le départ, afin de donner un maximum de chances à un nouveau projet institutionnel pour la Riviera. Il espère que la nouvelle Municipalité empoignera sérieusement ce dossier, et avec une conviction qui va au-delà de quelques phrases lâchées dans un bilan de législature.

M. le Syndic prononce ensuite son discours de fin de mandat, en ces termes :

« Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

C'est non sans une certaine émotion que je m'adresse à vous tous officiellement pour la dernière fois de ma carrière politique.

Après la séance de ce soir, dans ces lieux chers aux Boëlands, je vous promets d'être bref afin que nous puissions tous profiter de la verrée bien méritée qui nous attend.

Loin de moi de vous dresser l'état de l'union, comme cela se fait traditionnellement sous d'autres latitudes, mais permettez-moi de vous faire part de ces quelques réflexions.

Lorsque j'ai été élu au Conseil Communal le 11 novembre 1973, j'ai reçu de la part du bureau électoral une lettre signée par Monsieur Daniel Tissot, Président du Conseil Communal, me proclamant élu pour la législature 1974-1977. Le premier acte politique que j'ai fait avec tous les membres du Conseil a été d'élire la Municipalité, issue de notre Conseil Communal.

Cela se passait à la Salle des Remparts, sous les yeux des grands pontes des différents partis, assis en rang d'oignon aux premières loges de la galerie, et ceci parmi le nombreux public venu assister à cette élection primordiale pour la Commune. J'avoue avoir à l'époque été très impressionné par le sérieux de toute la procédure.

Je dois préciser que chaque parti, à tour de rôle, présentait son candidat et que l'élection qui s'en suivait était individuelle. Il est bien clair que vous pouvez vous imaginer l'effet produit par le résultat des différents votes sur les alliances, plus ou moins secrètes ; le mauvais résultat pour un candidat ayant des effets immédiats sur le vote du candidat suivant, et ainsi de suite.

Avec l'élection de la Municipalité par le peuple, un décorum dépassé pour certains a certes été éliminé, mais on a perdu en cohésion, et c'est regrettable. Ceci pour de multiples raisons, dont celle d'avoir non seulement supprimé la connaissance et le respect de la procédure qui est de rigueur pour tout développement en matière politique, mais surtout d'avoir créé une rupture entre la Municipalité et le Conseil.

En arrivant à la Municipalité, puis à la Syndicature, j'ai pris conscience que cette nouvelle fonction ouvrait un volet important, soit celui de la responsabilité de la gestion du patrimoine communal. Je vous renvoie pour cela à la formule de prestation de serment de la Municipalité, qui correspond à celle du Conseil, à laquelle un paragraphe a été ajouté.

Dès ce moment, on devient le Syndic, le chef du village comme me disent mes petits-enfants, de tous les habitants, qu'ils soient suisses ou étrangers. On doit prendre des décisions pour le bien de tous et non pour telle fraction de la population ou tel centre d'intérêt. C'est une charge qui n'est pas aussi simple que vous pouvez le penser.

En ce qui concerne les relations Municipalité – Conseil Communal, si aux notions de cogestion et de concertation on vient ajouter le postulat, principe premier indémontrable ou non démontré, que ce qui a été élaboré par la Municipalité n'a pas été bien pensé, voir pas pensé du tout, on arrive à créer des situations ingérables. Si le principe du déminage doit être salué sur le plan humanitaire, lorsque ce même principe est couplé à la non prise en compte d'un travail exhaustif effectué en amont on peut aboutir à la rigidité et à la mort de tout esprit créatif.

Le risque zéro n'existe pas, mais de grâce essayons de laisser un peu de place à l'imagination, une des qualités qui vient à nous manquer.

Avant de conclure, je tiens à remercier toute ma famille et surtout, mon épouse Sonia pour son soutien constant pendant ces douze années et demi. Je reconnais que dans certaines circonstances cela n'a pas été sans des déceptions liées à un sentiment marqué de se sentir mise à l'écart. Merci Sonia.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement Sylvie Winkler pour son engagement sans faille de Municipale tout au long de ces deux législatures ; pour l'immense travail accompli dans le lourd dossier Police Riviera dont vous avez admis ce soir le principe. Sylvie je forme mes vœux les meilleurs pour le plein succès dans tout ce que tu vas entreprendre.

Mes remerciements vont tout naturellement à Frédéric et Roland, je vous souhaite à tous les deux une bonne continuation dans l'exercice de vos mandats.

« Last but not least », Nicole, permet moi de te remettre cette tâche de Syndic de notre belle Commune de La Tour-de-Peilz, puisses-tu aussi en retirer le maximum de satisfactions.

Je souhaite enfin que le nouveau Conseil Communal ainsi que la Municipalité, mis en place par le Préfet jeudi passé, puissent travailler sereinement pour le bien de toute la population de La Tour-de-Peilz.

Vive La Tour-de-Peilz. »

M. le Syndic est alors très chaleureusement applaudi par le Conseil debout.

Mme N. Rimella prend alors la parole, en ces termes :

« Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,
Cher Alain,

Après plus de 12 ans au service de notre commune et à quelques heures de la fin de son mandat, je tenais, au nom de la Municipalité à témoigner à Alain Matthey, nos plus sincères remerciements pour le temps consacré au service de la collectivité et le travail accompli.

Je l'ai dit dans mon discours d'installation des autorités la semaine dernière, comme tous les élus, tu ne devais pas mesurer la portée de ton acte lorsque tu t'es porté candidat à la Municipalité. Avec les années, tout est devenu plus difficile, les dossiers plus compliqués et tu as été confronté à l'incompréhension des citoyens et des Conseillers communaux à de multiples reprises.

Les difficultés n'ont jamais entamé ton enthousiasme et ton dévouement. Tes connaissances et ta formation d'architecte ont été une aide précieuse pour le service que tu as dirigé tout au long de ton mandat. Rien ne t'a été épargné : problèmes de personne, Lothar, projets recalés, recours nombreux, maladie de collaborateurs et le pire : deux municipales qui s'entendent comme les dix doigts de la main et qui ont toujours tant de choses à se raconter durant les séances de Municipalité !

Ta gentillesse, ton sourire et ton calme nous ont permis de passer 8 ans et demi ensemble, toujours animés du même désir et du même plaisir à collaborer. Nous avons su mélanger sérieux et détente, travail et distraction. Ceci, je crois, au profit de la Commune.

Mon cher Alain, nous te rendons à Sonia, qui a fait preuve de beaucoup de patience et qui se réjouit de passer plus de temps avec toi. Je sais que vous avez plein de projets ensemble pour ces prochains mois. Tes nombreux petits-enfants, ta maman, tes amis, seront ravis de ta disponibilité retrouvée, de même que Les Vegnolans !

Grâce à l'engagement de personnes comme toi, Alain, la Commune de La Tour-de-Peilz est une ville où il fait bon vivre et je te promets que nous ferons tout pour maintenir ce climat agréable et chaleureux dans notre ville. Merci pour tout et plein de bonnes choses pour ta retraite bien méritée, c'est ce que nous tous te souhaitons de tout cœur au moment où tu rentres dans le rang. »

C'est enfin Mme la Présidente qui prononce son allocution de fin de présidence, discours dont la teneur est la suivante :

« Monsieur le Syndic,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,
Cher public,

Voici quasi jour pour jour 10 ans que, sur la terrasse du Château, j'ai prêté le serment que nombre d'entre vous viennent de renouveler le 22 juin dernier. Ces dix années ont été pour moi riches de débats, de rencontres, d'engagement intense, de satisfactions, de déceptions aussi, les premières étant tout de même plus nombreuses que les secondes.

J'avoue avoir abordé ces dix-huit mois de présidence avec enthousiasme et un peu d'appréhension tout de même :

"Saurais-je présider vos débats sans y participer ? Saurais-je maintenir l'équilibre entre tolérance, esprit démocratique et volonté de convaincre, qualités qui vous ont animés tout au long de cette législature ?

Au final, mon bilan est, comme les comptes de notre commune, largement bénéficiaire.

J'ai découvert ou mieux appris à connaître toutes ces sociétés locales et autres associations qui sont la vraie richesse d'une collectivité, aussi bien par la diversité des activités proposées à tout un chacun qui veut bien s'y investir, que par l'esprit d'intégration qui les anime; mon souvenir le plus charmant restant l'accueil des 7 vétérans-rescapés du cours de moniteurs de gymnastique de 1948 !

Du haut de ce perchoir, j'ai pris suffisamment de recul, lors de vos débats, pour me convaincre que les décisions prises en ces lieux sont à la fois importantes et lourdes de conséquence au long terme, aussi bien pour notre commune que pour celles qui constituent avec nous "notre région", la Riviera, et pas seulement en termes d'investissements financiers.

J'en veux pour preuve les nombreux débats concernant le développement de notre commune, tant notamment par le biais de préavis ayant trait à l'urbanisme, que par la prise en compte de l'échelle régionale dans nombre de nos décisions, la plus récente étant notre accord à la création de l'association de communes "Sécurité Riviera".

Dès lors, que celui qui prétend que la charge de Conseiller communal est archaïque et tient du folklore, fasse une fois l'effort de s'investir vraiment dans la marche de sa collectivité ... son préjugé risque fort la désintégration ! Au-delà d'ailleurs de cet exemple, je ne peux qu'encourager tout citoyen à donner un peu de son temps et de ses compétences à la collectivité; c'est un engagement certes chronophage, mais plein d'enseignements, à la fois sur sa commune, sa région et sur soi-même !

Je remercie ma famille pour sa patience et sa compréhension face à un mandat d'une année devenue élastique ... et chacun d'entre eux qui, à tour de rôle, m'a accompagnée lors de l'une ou de l'autre des représentations officielles auxquelles j'ai pris part ...

Je tiens également à exprimer ici mes remerciements aux autorités municipales et à leurs services, qui, tout au long de cette présidence, m'ont apporté aide, soutien et conseils. Merci à notre Secrétaire municipal, Monsieur Dupertuis, pour ses avis éclairés; merci aux "petites mains" du Greffe, toujours disponibles et aimables.

Je remercie notre Syndic Alain Matthey, qui quitte ces jours les fonctions qu'il a remplies durant 8 ans et demi, sans compter la charge de Conseiller municipal durant les 4 années précédentes, pour son engagement au service de notre commune et je lui souhaite, ainsi qu'à son épouse, de bien profiter du temps enfin libre dont il va disposer ...

J'adresse également mes plus vifs remerciements à Sylvie Winkler, que j'ai d'abord appris à apprécier comme Conseillère communale, avant d'admirer son engagement, l'étendue de ses compétences et les qualités d'ouverture et de dialogue qui ont permis à la Conseillère municipale de mener à bien nombre de projets importants, dont le dernier vient d'avoir votre aval ...

Un merci particulier au Bureau 2005-2006, un Bureau quasi professionnel, rodé, efficace et où a régné une ambiance des plus agréables; j'ai une pensée spéciale pour Carole Dind, qui a débuté en même temps que moi avec l'efficacité et l'engagement que vous avez toutes et tous pu mesurer et apprécier !

J'adresse enfin à la nouvelle équipe qui vient d'être nommée mes meilleurs vœux pour une première année de législature sereine, et je terminerai cette allocution par, vous vous en doutez, une dernière citation, due à la plume acérée de Sacha Guitry, acteur et dramaturge français, né à Saint-Petersbourg en 1885 et mort à Paris en 1957 :

"J'ai observé que, d'ordinaire, on se dit "au revoir" quand on espère bien qu'on ne se reverra jamais – tandis qu'en général on se revoit volontiers quand on s'est dit adieu".

ADIEU DONC ... »

M. le Syndic, au nom de la Municipalité et de l'ensemble du Conseil communal, lui remet ensuite le cadeau qu'elle a elle-même choisi, qui rompt avec une certaine tradition, pour la remercier de la brillante façon avec laquelle elle a mené les débats du Conseil tout au long de son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 20 h 19, en conviant chacun autour du buffet qui nous attend au Château après la visite de la nouvelle bibliothèque du Musée du Jeu.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

M. de Lattre-Wiesel

C. Dind